



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

TERMES DE REFERENCE POUR LE CONCOURS DE CREATION DE CONTENU VIDEO DE SENSIBILISATION CONTRE LES FLEAUX SOCIAUX

Juillet 2023

1. Contexte et justification

Dans le cadre de sa politique de lutte et de sensibilisation des jeunes contre les fléaux sociaux, ainsi que dans sa vision de faire de la jeunesse togolaise à l'horizon 2030, une jeunesse épanouie et responsable, partenaire et atout incontournable pour un développement durable, la paix et la prospérité du pays, le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes a initié plusieurs mécanismes pour la promotion de la jeunesse, de l'emploi et de l'employabilité des jeunes.

Cependant, ces initiatives se trouvent freinées par plusieurs fléaux sociaux au rang desquels la drogue, la chicha et d'autres substances toxiques.

C'est dans ce contexte que le ministère chargé de la jeunesse a décidé d'organiser une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à ces fléaux sociaux, à travers un concours de création de contenus vidéo.

2. Objectifs

La campagne de communication vise à :

- Disposer de contenus variés de sensibilisation produits par les jeunes et pour les jeunes ;
- Amener la jeunesse à prendre conscience des dangers liés à la consommation des substances toxiques, y compris la chicha ;
- Inviter les différents acteurs (éducateurs, **parents**, enseignants, journalistes, associations, etc.) à prendre également conscience des risques que court la jeunesse en s'impliquant dans la sensibilisation.

3. Résultats attendus

À l'issue de ce concours :

- Les jeunes sont sensibilisés sur les dangers liés aux fléaux sociaux, à travers des contenus variés.
- Les jeunes prennent conscience et disent non à la consommation des substances toxiques, y compris la chicha.
- Les différents acteurs s'impliquent dans la sensibilisation des

jeunes.

4. Organisation

Ce concours sera placé sous le thème : « **Jeunesse engagée pour un avenir sain** ».

Le concours est ouvert à tous les jeunes Togolais âgés de 15 à 35 ans. Les participants seront invités à créer des vidéos de sensibilisation sur les fléaux sociaux en mettant en avant les risques sur la vie des jeunes. Pour ce faire, ils peuvent procéder à des documentations sur le phénomène.

Chaque candidat proposera une capsule vidéo qui ne va pas dépasser deux (2) minutes et qui abordera la thématique de la consommation de la drogue et autres substances toxiques, y compris la chicha.

Les vidéos seront postées sur la page Facebook et sur le compte TikTok du ministère.

5. Procédure de sélection

La sélection sera faite par un jury de 07 personnes issues de différents domaines mis en place à cet effet, à savoir :

- a. Un responsable de la direction de la jeunesse,
- b. Un responsable du ministère des droits de l'homme (formation civique),
- c. Un responsable du ministère de la communication,
- d. Un psychologue, délégué par le ministère de la santé,
- e. Un expert en création de contenu digital,
- f. Un responsable de la société civile,
- g. Un représentant du Comité d'Organisation

Chacun apportera un point de vue unique sur les enjeux des fléaux sociaux sur les jeunes et les critères de sélection seront ainsi évalués de manière approfondie.

6. Critères de sélection

Le processus de sélection se déroulera en deux étapes :

La première étape consistera à choisir les 10 vidéos qui auront reçu le plus de « J'AIME » sur les 2 réseaux sociaux du ministère (Facebook et

TikTok). Le public aura ainsi la possibilité de voter pour ses vidéos préférées. Le vote du public comptera pour 70 % de la note finale de chaque vidéo.

La deuxième étape consistera à évaluer ces 10 vidéos par un jury composé d'experts. Le jury notera les vidéos selon des critères d'originalité, de créativité, de pertinence du contenu, ainsi que de qualité de la production vidéo. La note du jury comptera pour 30 % de la note finale de chaque vidéo.

Les 5 vidéos qui auront obtenu les meilleures notes finales seront récompensées.

7. Les récompenses

Les auteurs des cinq (05) meilleures vidéos sélectionnées recevront des récompenses en espèces ou en nature selon leur classement lors de la cérémonie de remise de prix. Celle-ci se tiendra à la maison des jeunes de Lomé le 08 septembre 2023 et réunira tous les participants et créateurs de contenus.

8. Déroulement

Pour participer au concours, le candidat doit réaliser une courte vidéo de 1 à 2 minutes en fichier unique format MP4 à travers le formulaire de candidature disponible sur ce lien <https://forms.gle/H5Yvk9Wp2rem2TYR6>.

Les inscriptions débutent à partir du lundi 07 août 2023 et prennent fin le lundi 21 août 2023 à 23h59 min.

Les vidéos retenues seront rendues disponibles sur le réseau social TikTok et la page Facebook du ministère à partir du vendredi 25 août 2023 à 8h et chaque candidat devra inviter ses amis à liker, commenter et partager sa vidéo. La phase « voting » prendra fin le 03 septembre 2023 à 23h59.

Ces vidéos pourront être également postées sur les pages Facebook et TikTok des lauréats sélectionnés afin de susciter plus de visibilité et sensibiliser un plus grand nombre de jeunes.

Les candidats sont autorisés à proposer différents types de contenus vidéo variés en format MP4 d'une durée de 2 minutes au maximum : théâtre, slam, poésie, chanson.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Développement à la Base,
de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA JEUNESSE

COMMUNIQUE RADIO ET PRESSE

Le Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes communique :

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur les fléaux sociaux, il est lancé un concours pour sélectionner et primer cinq (05) meilleures vidéos visant à sensibiliser les jeunes sur les dangers liés à la consommation des substances toxiques, y compris la chicha, sur toute l'étendue du territoire national.

Les jeunes Togolais âgés de 15 à 35 ans (créateurs de vidéos, tiktokeurs, comédiens, artiste chanteur etc.) désireux de participer à cet appel à candidature sont invités à produire et envoyer leurs vidéos en fichier unique format MP4 à travers le formulaire de candidature disponible sur ce lien <https://forms.gle/H5Yvk9Wp2rem2TYR6> avant le **21 Août 2023**.

Les termes de référence du présent appel à candidature peuvent être consultés sur le site du ministère : www.devbase.gouv.tg et sur les pages Facebook de la direction de la jeunesse (direction de la jeunesse Togo), de la maison des jeunes de Lomé et sur la plateforme d'information Leleng disponible sur Play Store et App Store ou sur le site web www.jeunestogolais.tg.

Pour toute information complémentaire, contacter la direction de la jeunesse

sur les numéros suivants : 22 61 63 29 / 97 19 90 43 / 91 54 85 49 ou
WhatsApp : 90 65 39 39

Fait à Lomé, le lundi 07 Août 2024

Pour le ministre et P.O
Le Secrétaire Général

Wanata A. AGBISSO